

Le 19 mai 2020

Chers parents et tuteurs,

Les établissements de garderie éducative sont sur le point de rouvrir. Nous savons que de nombreux élèves dans le réseau scolaire, en particulier ceux des maternelles jusqu'à la 5<sup>e</sup> année profiteront des programmes de services de garderie éducatifs au cours des prochains mois à mesure que les parents retourneront au travail. Nous voulons saisir cette occasion pour préciser que les programmes offerts par les établissements de garderie éducative ne visent pas à remplacer l'enseignement habituel en salle de classe durant la pandémie.

En plus d'offrir des activités destinées à soutenir le développement de votre enfant au moyen de jeux pédagogiques, les principales responsabilités des éducatrices et éducateurs dans les établissements de garderie éducative consistent à appliquer toutes les mesures préventives prescrites par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, et les autorités de la Santé publique, ce qui comprend celles visant à prévenir la propagation de la COVID-19.

Afin de maximiser les apprentissages durant cette période, veuillez continuer à collaborer de près avec les enseignantes et les enseignants pour vous assurer que votre enfant complète les possibilités d'apprentissage à domicile que son école met à sa disposition. Le personnel enseignant des écoles va continuer de communiquer avec les familles chaque semaine et d'élaborer des possibilités d'apprentissage à domicile jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous n'avons pas demandé aux parents d'assumer pleinement le rôle des enseignants durant la fermeture des écoles publiques. Cependant, les parents doivent continuer à encourager les élèves à compléter le matériel pédagogique fourni et à s'assurer que les jeunes poursuivent leurs apprentissages.

Cela dit, les éducatrices et les éducateurs des établissements de garderie éducative continueront d'élaborer diverses activités pour faire des liens avec les activités d'apprentissage de votre ou vos enfants. Il pourrait s'agir, par exemple d'activités favorisant les arts et la culture, les activités physiques et le mieux-être, la littératie ou encore la découverte de nouvelles compétences.

De plus, le site internet [www.jemeduque.ca](http://www.jemeduque.ca) propose un répertoire d'activités d'apprentissage pour les enfants et les élèves du préscolaire à la 12<sup>e</sup> année. Les éducatrices et les éducateurs sont encouragés à se prévaloir de ces ressources d'apprentissage afin d'appuyer leur planification; toutefois, ceci n'est pas obligatoire.

Afin de favoriser les apprentissages scolaires de votre ou vos enfants, nous vous invitons donc à discuter de vos besoins avec l'éducatrice ou l'éducateur. Le personnel des garderies éducatives est dévoué. Il pourrait être en mesure d'élaborer des plans personnalisés pour répondre aux besoins d'apprentissage de vos enfants, selon les espaces et ressources disponibles.

Je vous remercie de votre compréhension appréciée et de votre collaboration soutenue durant cette période.

Le sous-ministre,



Marcel Lavoie